

Subventions et contributions diverses—

Pour défrayer une partie des dépenses afférentes aux Jeux de l'Empire britannique, \$5,000.

M. BARBER: Cette allocation est-elle annuelle ou spéciale ?

L'hon. M. ILSLEY: Une allocation spéciale est accordée à cette fin tous les quatre ans. Nous en ferons une autre en 1940.

M. MacNICOL: Où les jeux doivent-ils avoir lieu l'an prochain ?

L'hon. M. ILSLEY: Les sports d'hiver à Saint-Moritz (Suisse), en février, et les jeux d'été à Helsingfors (Finlande), en juillet.

M. MASSEY: J'ai ici une lettre qui m'avise que le Royal Henley célèbre cette année son centième anniversaire et que l'Argonaut Rowing Club a été spécialement invité à envoyer une équipe, parce qu'une équipe de Sydney (Australie), y est également invitée et qu'elle arrivera à destination au cours de la semaine. Nous connaissons tous l'importance des régates royales de Henley dans le domaine des sports. Vu que Leurs Majestés sont maintenant au Canada et que la célébration de l'anniversaire a été retardée d'une semaine pour que Leurs Majestés puissent y assister comme toujours, a-t-on étudié la question des frais de l'Argonaut Rowing Club qui représentera le Canada à cet événement ?

L'hon. M. ILSLEY: Que je sache, les seules dépenses pour l'assistance à des jeux que l'on ait prises en considération, les seules du moins que le Gouvernement ait approuvées sont les dépenses afférentes aux Jeux olympiques et aux Jeux de l'Empire britannique.

M. MASSEY: Le ministre se rend compte que je soulève la question uniquement parce que les régates royales de Henley sont essentiellement des jeux de l'Empire britannique. Elles sont très importantes. A-t-on étudié la question ou bien l'étudiera-t-on maintenant qu'elle a été signalée au ministre ?

L'hon. M. ILSLEY: Il est impossible de prendre en considération l'inclusion de toute autre somme dans le budget des dépenses. Tous les crédits ont été déposés.

(Le crédit est adopté.)

Généralités—

609. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les responsabilités et pouvoirs financiers du Dominion et des provinces, \$168,000.

L'hon. M. STIRLING: S'agit-il de la commission Rowell et, dans l'affirmative, cette somme représente-t-elle l'intégralité des dépenses ou seulement une partie ?

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est qu'une partie de la somme.

L'hon. M. STIRLING: Doit-on voter une somme supplémentaire ou en a-t-on déjà voté une ?

L'hon. M. ILSLEY: C'est peut-être la fin. Des sommes ont été votées antérieurement.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre connaît-il le coût total jusqu'à date ?

L'hon. M. ILSLEY: Jusqu'au 23 mai 1939 le coût total était de \$367,159.53.

M. BLACKMORE: Toutes les séances et toutes les auditions ont-elles eu lieu ? La commission travaille-t-elle maintenant à la préparation de son rapport ?

L'hon. M. ILSLEY: Toutes les séances ont été tenues.

(Le crédit est adopté.)

Subventions et contributions diverses—

502. Commission des champs de bataille nationaux—Poursuite du programme d'aménagement du parc, \$100,000.

M. MacNICOL: La commission doit-elle rendre un compte détaillé de la manière dont elle dépense les fonds ? L'emploi de ces fonds est-il laissé à sa discrétion ?

L'hon. M. ILSLEY: Les dépenses sont assujéties à la vérification par l'auditeur général.

M. MacNICOL: Mais elle peut les dépenser comme elle l'entend ? Peut-elle les affecter à des parcs et autres choses de ce genre ?

L'hon. M. ILSLEY: Pourvu qu'elle s'en tienne à l'autorité conférée par ce crédit elle peut dépenser cet argent à son gré ; la dépense étant approuvée par le Gouverneur en conseil. C'est ainsi que l'on procède dans le cas des dépenses faites en vertu des crédits ; ils ne sont pas soustraits au contrôle du gouvernement, le gouverneur en conseil exerce un contrôle sur ces dépenses.

M. MacNICOL: Est-ce que la Commission des champs de bataille nationaux s'occupe des plaines d'Abraham ?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. MacNICOL: Dépense-t-elle de l'argent pour fins de parcs ?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. MacNICOL: Ce crédit est mis à sa disposition tous les ans depuis combien d'années ?

L'hon. M. ILSLEY: Ce crédit a trait à des fins de construction et il est distinct de l'entretien. On a voté un crédit semblable depuis quatre ou cinq ans.

M. MacNICOL: Est-ce un crédit annuel ?